

LA GAZETTE DE BOREST

NUMÉRO 55

MARS 2023



LE MOT DU MAIRE

Le printemps est à notre porte et avec lui la végétation se réveille. Il contribue aux nombreux soucis qui nous animent et secouent la nation France. Espérons que mai soit un mois de sagesse et de renouveau avec de la paix dans les esprits.

Pour Borest ce sera surtout l'entretien de nos rues, trottoirs et espaces verts et fleuris. Nous espérons beaucoup que chacun participe à cette lourde tâche devant son chez soi pour le bien commun d'un village soigné et rayonnant.

C'est aussi le temps du budget qui se décompose en deux grands mouvements : bilan comptable de l'année écoulée 2022 et projection comptable de ce que va être 2023. La partie de fonctionnement a été mesurée et maîtrisée. Le poste énergie a été bien anticipé. Le passage des 84 points lumineux de l'éclairage public de lampes filamentaires en LED a permis une forte réduction de notre consommation, combiné avec la réduction du temps d'éclairage il amortit la hausse vertigineuse du kilowatt heure de plus de 15%.

Nous avons aussi été très vigilants sur toutes les dépenses entretien, consommation, contrats divers. Les derniers chiffres sont en train de sortir. Nous sommes optimistes pour un excédent que nous transférerons en investissement pour poursuivre nos projets pour lesquels nous nous sommes engagés.

Pour ce qui est des investissements, nous avons réalisé le terrain multisports qui réjouit nos jeunes générations. A eux de se l'approprier, d'en profiter et de le respecter. Il a été réalisé avec le concours du département et de la région et nous voulons qu'il s'inscrive dans la durée, nous y veillerons.

Un aspirateur à feuilles en mutualisation avec nos partenaires et amis de la commune de Fontaine Chaâlis permet de soulager la pénibilité de cette tâche pour nos employés municipaux.

Pour 2023, nous allons poursuivre la pression sur les réductions de coûts pour chaque poste de dépenses. Il est bien entendu que pour le poste salaire nous sommes sur un point d'équilibre qui ne peut que maintenir l'effectif actuel. Il va falloir se battre sur toutes les augmentations inflationnistes de nos fournisseurs.

SOMMAIRE

Le Mot du
Maire

Les Derniers
Conseils
Municipaux

La vie à Borest

Informations
locales

A vos
Agendas !

Etat Civil

Tribune Libre

Pour l'investissement, nous avons l'obligation de refaire une grande partie de la toiture sud de l'église. C'est un coût très lourd que nous ne pouvons pas réaliser sans le concours de la région, du département et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Tous ont répondu favorablement. Il ne nous manque plus que la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, sollicitée très récemment.

Par ailleurs, nous devons envisager le remplacement d'un poste informatique, obsolète aujourd'hui. Nous ajoutons une caméra qui visionnera l'aire de jeux Gilbert Degraeve, le terrain multisports et le proche environnement.

Nous mettons à l'étude un nouveau regard sur une partie de la Rue des Fours à Chaux et de la Rue du Four.

Toujours très soucieux de la gestion financière des dépenses du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), nous avons établi avec son comité un sondage auprès des bénéficiaires pour apprécier les réductions d'activités que nous pouvions envisager et ainsi pérenniser l'équilibre financier des actions. Toutes ces définitions budgétaires paraîtront après leur vote accepté dans la prochaine gazette.

Ce sont ici des brides d'informations qu'il est nécessaire de vous faire connaître. Elles sont l'âme de notre quotidien, notre volonté d'avancer et de préserver avant tout le bien être de vivre à Borest.

Je ne peux pas refermer ces quelques lignes sans parler en deux mots de l'intercommunalité. Elle est en redéfinition par la volonté et la participation de Madame la Sous Préfète Dulamon avec le concours de deux cabinets extérieurs depuis juillet 2022 pour les 17 maires. Un pacte de gouvernance et un pacte financier et fiscal doivent voir le jour avant la fin du mois de mars. Notre volonté est d'obtenir une feuille de route claire et pertinente pour cette intercommunalité et de la remettre sur les rails !

Bruno Sicard

CE QU'IL FAUT RETENIR DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

REUNION DU 14 NOVEMBRE 2022

Syndicat des eaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur la qualité sanitaire de l'eau distribuée dans les foyers. Le bilan de l'analyse réalisée par l'ARS indique une eau propre à la consommation humaine, les taux constatés de métabolites de chloridazone étant de 1,29 mg/l pour 3 mg/l admis.

Loyer du logement communal

Le logement communal est loué depuis le 1^{er} trimestre 2021, avec un indice I.R.L. de 130.52 au 4^{ème} trimestre 2020, l'estimation du 4^{ème} trimestre 2022 est d'environ 138.

Cette forte hausse conduirait à une augmentation du loyer à 70€ mensuels.

Après discussion, eu égard au paiement régulier des loyers et afin de conserver le même locataire, évitant ainsi la vacance du bien, le conseil municipal décide à l'unanimité de bloquer le loyer à sa valeur actuelle soit : 1250€.

Cette décision est valide jusqu'au 6 février 2024.

En contrepartie de cette décision, les locataires seront sollicités, afin de mettre à disposition leur cour lors de la réfection de la toiture de l'église en 2023.

Frais du regroupement pédagogique

Monsieur le Maire présente les comptes du regroupement pédagogique de l'année scolaire 2021/2022.

Les dépenses s'élèvent à 88 947,57€, pour un effectif de 108 élèves. Il est précisé que ces comptes n'incluent pas la restauration solaire.

Après répartition des dépenses au prorata du nombre d'élèves de chaque commune, les participations sont les suivantes :

Borest : 34 870,74€, Fontaine-Chaâlis : 24 979,44€, Montlognon : 23 332,27€ et Montlevêque : 5 765,12€

Le conseil municipal approuve ces comptes à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à émettre les mandats et titres auprès des communes du RPI.

Pour information, le coût annuel par élève s'élève à 823€59, il était de 784€92 en 2021.

Gestion énergétique des bâtiments communaux

La hausse des différents abonnements et combustibles liée à la gestion des bâtiments communaux amène à en modérer les dépenses. Un courrier a été adressé à l'ensemble des utilisateurs afin de les sensibiliser à économiser l'énergie, notamment par la limitation de la température.

Des thermostats sont en cours d'installation à l'école maternelle et à la cantine.

Les 5 châssis de toit et la fenêtre de l'étage de la cantine seront prochainement changés.

Le coût de ces deux dépenses est d'environ 5 200€

Un contrôle de l'installation électrique sera effectué à l'étage de la cantine par la société Véritas courant décembre.

Travaux

Monsieur Bordereau fait le point sur tes travaux en cours et à réaliser, un dossier est remis à chaque conseiller municipal.

La réception du terrain multisport a été réalisée le 14 novembre. Le procès-verbal de réception partielle a été émis avec une réserve concernant le filet pare-ballons.

Des problèmes de conception ont conduit à une modification sensible du projet initial. Eu égard à ce désagrément Monsieur Sicard a négocié une année d'entretien gratuit.

Monsieur Carpentier fait part de premiers constats :

- faible hauteur du filet entre le court de tennis et le terrain multisports.
- sensibilisation des utilisateurs au partage du terrain.

Un panneau interdisant le port de chaussures à crampons sera installé.

L'inauguration du terrain aura lieu le 10 décembre.

L'Architecte des Bâtiments de France se rendra prochainement en mairie afin d'étudier le projet de réfection de la toiture de l'église, notamment le choix du panachage des tuiles.

Communauté de communes

Monsieur Sicard informe le conseil municipal quant à l'évolution des relations au sein de la communauté de communes.

A l'initiative de Madame la Préfète, des réunions avec la présence obligatoire de tous les Maires ont eu lieu. Un cabinet d'audit a été missionné afin de recueillir l'avis de chacun quant aux difficultés de fonctionnement de la communauté de communes. Il en ressort une difficulté de communication entre deux groupes. Un séminaire de pacte de gouvernance, rassemblant les Maires a donc été organisé afin de remédier à ce problème. Monsieur Sicard constate une nette amélioration relationnelle.

Suite à ce séminaire, la cohérence du territoire de la CCSSO a été confirmée.

Un travail sur la répartition des compétences et une plus grande intégration des petites communes a été acté.

Le problème de la composition du bureau décisionnaire a été évoqué, le souhait étant la présence de l'ensemble des Maires sur la proposition et l'étude des projets.

Monsieur Sicard souhaite l'intervention de la communauté de communes sur l'assainissement collectif, le développement économique local et le soutien aux petites communes.

Les finances de la communauté de communes sont très excédentaires, avec un résultat de clôture de 3,3 millions d'euros en 2021. Cela s'explique par une absence d'investissements coûteux et le paiement du FPIC par chaque commune depuis 2021.

Contrat enfance jeunesse

Le contrat CAF (Contrat Enfance Jeunesse) arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Il sera remplacé par le contrat : Bonus territoire.

Une réunion en présence de Mme le Goas, de la CAF de Creil, a permis de confirmer la continuité du versement des aides au fonctionnement de la cantine scolaire par le biais de l'APEM.

Monsieur le Maire précise que chaque année la commune de Borest finance seule l'entretien des locaux de la cantine. Ces charges supplétives, non répercutées sur les familles et autres communes du RPI, sont en augmentation et sont estimées à 6000€ pour l'année 2022.

Possibilité pour la commune d'obtenir une subvention de 11% des dépenses d'investissement liées à l'accueil des enfants. Une demande sera faite concernant la pose de thermostats et la réfection des combles de la cantine.

Questions diverses

-Problème récurrent de chiens non tenus en laisse.

-Un visiophone a été installé à l'école maternelle, Monsieur Longuet qui a réalisé cette installation est remercié par le maire et le conseil municipal.

-Achat de draisiennes et trottinettes pour l'école maternelle.

-Entretien de l'étang communal, réalisé par le locataire, non satisfaisant, un rappel sera fait au locataire concernant ses obligations.

-Demande de Monsieur De Freitas d'inclure les analyses de l'eau dans la gazette.

REUNION DU 23 JANVIER 2023

Délibération autorisant le maire à mandater des dépenses avant le vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 (90 000 euros), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés. Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant de 112 000€ + les restes à réaliser: soit environ 90 000€.

Après en avoir délibéré, c'est à l'unanimité par 10 voix sur 10 que les conseillers municipaux autorisent l'engagement de ces dépenses préalablement au vote du budget primitif 2023.

Demande de subvention pour la caméra supplémentaire pour la surveillance de l'environnement du terrain multisports au fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (F.I.P.D.)

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une subvention de 775 euros a été allouée par le conseil régional pour l'année 2023 pour l'obtention de cette caméra, d'un coût total à l'origine du dossier de 2583.86 euros H.T. Après analyses techniques un nouveau dispositif doit être envisagé pour un coût global de 6151.69 euros H.T.

Le F.I.P.D. pourrait également aider la commune sur ce projet.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux autorisent le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de ce fonds.

Frais du R.P.I.

Les comptes du regroupement pédagogique de l'année scolaire 2021/2022 ont été présentés et approuvés par les conseillers municipaux lors de la séance du 14 novembre 2022.

Cependant la commune de MONT-L'ÉVÊQUE n'approuve pas ces écritures et souhaite financer 4 enfants sur 7. Le coût annuel par élève s'élève à 823€59, il était de 784€92 en 2021.

Le secrétariat a revu les coûts pour chaque commune ainsi que les écritures à émettre.

<u>Communes</u>	<u>Borest</u>	<u>Fontaine Chaâlis</u>	<u>Montlognon</u>	<u>Mont -L'Evêque</u>
<u>Nombre d'élèves</u>	37	25	23	4
<u>Coût des élèves par commune</u>	35 694.33€	25 803.03€	24 155.85€	3 294.35€
<u>Recettes à percevoir si dépenses de la commune supérieures au coût par élève</u>	12 226.24€		1 820.15€	
<u>Reste dû à régulariser si coût par élève supérieur aux dépenses réalisées</u>		10 752.03€		3 294.35€

Les conseillers municipaux, après avoir délibéré approuvent ces chiffres et les écritures comptables.

Monsieur le maire rapporte que le nombre de postes d'enseignants pour le département de l'OISE va être revu à la baisse pour la rentrée scolaire prochaine. Le R.P.I. est menacé par une fermeture de classe et les maires se battent pour le maintien du nombre de classes actuel.

Eclairage public



Les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune de BOREST ont été modifiées, à titre expérimental du 15 octobre 2022 jusqu'au 31 janvier 2023. Au terme de cette expérimentation, les conseillers municipaux lors de la séance du 23 janvier 2023 ont souhaité reconduire ces conditions pour une durée indéterminée.

Monsieur le Maire souligne que la commune subira, comme toutes les collectivités de moins de 2000 habitants des hausses consécutives du prix de l'énergie avec une augmentation de 3% fin janvier et de 15% fin février.

Suite au passage en éclairage LED, le secrétariat réalisera un comparatif des prix de l'énergie pour les années 2021 et 2022 pour les différents sites.

Face à cette hausse de coûts de l'énergie, l'Etat met en place des aides pour les Très Petites Entreprises et un courrier du Maire a été envoyé dans ce sens aux entreprises borestaises concernées avec la fiche de dispositifs..

Le chauffage de la cantine scolaire et de l'école sont au fioul et les prix sont aussi en augmentation de 0.70 cents le litre en 2022 à 1.33 cents le litre en 2023.

Monsieur DUCHESNE dit que l'église saint Martin aurait pu être allumée pour la messe de Noël. Monsieur le Maire explique que le boîtier d'alimentation n'est pas étanche et qu'utiliser les projecteurs dans ces conditions n'est pas sécuritaire. De même il juge que le contrat électrique est trop onéreux pour ce site.

Fixation et délibération de taxe de séjour

Renseignements pris, la compétence portant sur la taxe de séjour appartient à la Communauté de Communes Senlis Sud Oise (C.C.S.S.O.).

Le conseil municipal n'est donc pas invité à délibérer sur ce sujet.

Il est expliqué qu'il y a 5 catégories de logements qui correspondent à différents critères et qu'un cerfa est à remplir par chaque propriétaire exerçant des activités de chambres d'hôtes, de locations de gîtes ou de airbnb. Un prix sera ensuite défini selon le type d'hébergement et sera ensuite appliqué pour les personnes majeures et par nuitée.

La C.C.S.S.O. percevra cette contribution.

Délibération pour la redéfinition de la production du méthaniseur SAS DTP METHA

Une enquête publique est en cours jusqu'au 14 février 2023 pour le méthaniseur situé sur le territoire de MONT L'EVEQUE. La commune de BOREST étant située à moins d'1 kilomètre du projet, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce projet.

Monsieur DUCHESNE, conseiller municipal et co-propriétaire du méthaniseur explique qu'il s'agirait d'augmenter la capacité de production du biométhane (biogaz) en passant de 185Nm3/heure à 285Nm3/heure. Pour nourrir le méthaniseur le tonnage entrant quotidien passera de 30 tonnes à 71 tonnes (déchets/résidus d'industries agroalimentaires- déchets de collectivités – cultures provenant d'exploitations agricoles).

Pour augmenter cette capacité de production les 3 cuves (au lieu de 2 actuellement) seront chauffées à 42°C. Une seconde trémie sera ajoutée pour intégrer ce tonnage supplémentaire.

Il faut savoir qu'aujourd'hui 2500 foyers sont alimentés et si la capacité vient à augmenter 4000 foyers seront alimentés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la hausse de la production du méthaniseur SAS DTP METHA.

Informations du passage en commission départementale de la nature, des forêts et paysages pour le permis de construire 060 087 22 T 0001

Monsieur le Maire a été convoqué par la commission des sites citée ci-dessus pour le permis de construire 1/2022. Le projet est situé en zone naturelle « N » et les délais d'instruction de cette zone sont de 8 mois avec un passage obligatoire en commission des sites. Pour être approuvé le dossier est soumis à plusieurs organismes et règles dont le

Plan Local d'Urbanisme borestois (P.L.U.), l'avis consultatif (non décisionnel pour cette zone) des Architectes des Bâtiments de FRANCE (A.B.F.) la commission communale des travaux et la commission départementale de la nature, des forêts et paysages où siègent plus de 25 partenaires dont l'A.B.F.

Pour le Maire, le dossier apparaît être non conforme car il ne répond pas aux critères du P.L.U. :

- La construction envisagée est une maison indépendante et non une extension, plans et photos à l'appui ;
- La construction est de 50m² alors que le P.L.U. autorise 30m² + 20m² de débarras et rangements.

L'ensemble des 25 représentants ont entendu la position de la commission des travaux représentée par le Maire.

La commission des sites se prononce ensuite, sans la présence du Maire et du pétitionnaire et son avis est ensuite envoyé au Ministre de la Transition Ecologique qui donnera la décision finale.

Travaux

La commission des travaux se réunira vendredi 27 janvier pour évoquer plusieurs dossiers :

- Les travaux de réfection de trottoirs et de voirie envisagés sur la rue du Four ;
- L'élagage des tilleuls Place du Tisard ;
- La borne à incendie défectueuse à l'angle des rues aux Pierres et de la Beauge (lors de la rédaction du présent compte-rendu la pièce du filetage gauche a été réparée et la borne a donc été remise en fonctionnement évitant ainsi une dépense de 3500 euros H.T. à la commune) ;
- Le dossier pour la caméra supplémentaire au terrain multisports sera aussi à l'ordre du jour.

Sur le terrain multisports, un nouveau filet de protection sera apporté par l'entreprise AGORESPACE qui reprendra le filet de remplacement. Nous n'avons pas de retour de la commission de sécurité d'AGORESPACE suite à son contrôle de décembre.

Il est rappelé que les jeux de ballons sont interdits sur le cours de tennis et qu'ils sont certainement la cause de la dégradation du filet.

Pour la toiture de l'église Saint Martin, Monsieur le Maire indique qu'une subvention de 9352.42 € a été allouée par le conseil régional et 14 020 € par le conseil départemental. La D.R.A.C. devrait également se prononcer prochainement sur ce dossier.

Lors de travaux sur parcelle privée, les conseillers municipaux remercient les propriétaires pour leur vigilance quant à l'état de la voirie communale qui ne devra pas être dégradée après le passage d'entreprises et/ou de matériaux ou bien qui sera remise en état à l'identique d'avant travaux.

Le permis d'aménager modificatif du lotissement du Grand Saint Père suit son cours et le délai d'instruction – avec les pièces complémentaires est reporté. La demande du syndicat d'eau de MONTLOGNON pour la mise en place d'une canalisation de diamètre supérieur ainsi que la période de fouilles archéologiques semblent ralentir ce projet.

Fêtes et cérémonies passées et à venir

- Le spectacle de Noël a été un franc succès.
- Le marché de Noël 2022, en plus des stands traditionnels a proposé cette année des photographies avec le père Noël, des tours de poneys et la lecture de contes de Noël

. Le bénéfice pour le comité des fêtes s'élève à une centaine d'euros. Nous remercions les bénévoles pour leur dévouement et le temps accordé ainsi que les prestataires pour le prêt de tentes et barnums.

-Pour les retransmissions des matchs de l'équipe de FRANCE pour la coupe du monde il y avait une très bonne ambiance avec des boissons et snacks à 1 euro et même un barbecue lorsque l'horaire le permettait. Pour la finale il y avait 77 participants.

35 personnes ont participé aux pronostics et les 3 premiers se verront remettre un prix.

-Monsieur FLEURY a un projet de ciné-club avec la retransmission d'un film une fois par trimestre.

-Madame LACAZE aimerait proposer un loto et se renseignera quant aux règles de jeux.

Questions diverses

-M. DASSE Gaylord, gérant de l'entreprise « Abbaye central taxi » a reconduit pour l'année 2023 sa demande de stationnement Place de l'Eglise, sur une place non matérialisée. En 2022, le montant du droit de place était alors de 160 € T.T.C.

Après en avoir délibéré il est décidé que :

-Les conseillers municipaux délibéreront sur le tarif appliqué pour l'année 2023 lors du vote du budget 2023 ;

-Le renouvellement du droit de place Place de l'Eglise est accepté pour cette société pour l'année 2023.

-Le SE 60 demande à la commune de délibérer pour l'intégration des Communautés de Communes du Clermontois et du Pays de Valois dans le syndicat d'énergie. C'est à l'unanimité des membres que le conseil municipal approuve par 10 voix pour ces adhésions.

-Un arrêté du Maire a été pris pour réduire la circulation à 30 Km/H sur tout le territoire communal.

-L'antenne téléphonique est active et l'opérateur FREE est opérationnel. Les mesures d'ondes effectuées à l'école, après activation de l'antenne relèvent un niveau global d'exposition de 0.25 V/m qui est rigoureusement identique au relevé fait avant FREE.

-Les délais pour obtenir la fibre optique sont trop importants.

-L'Office National des Forêts remercie le conseil municipal pour sa subvention de 500 euros et invite le Maire à l'inauguration le 21 mars prochain.

-Le conseil municipal est invité à visiter l'Assemblée Nationale avec Monsieur le Ministre E. WOERTH.

-L'intercommunalité aidera à hauteur de 150 000 euros la commune de MONT-L'EVEQUE pour le raccordement de sa canalisation d'eau potable à celle de SENLIS pour un coût total de travaux d'environ 900 000 euros avec un reste à charge de 20% pour MONT-L'EVEQUE.

-Les réunions se poursuivent avec les communes membres de l'intercommunalité pour le projet de pacte de gouvernance et de pacte fiscal.

-Monsieur DUCHESNE a assisté à une réunion sur les pistes cyclables et les travaux pour les tronçons SENLIS-AMAZON et SENLIS-AUMONT EN HALATTE débuteront prochainement. La partie en voies partagées OGNON-FONTAINE CHAALIS est à l'étude. Pour BOREST le futur tracé passera par la forêt.

-A la demande de monsieur BORDEREAU, les analyses d'eau des forages seront envoyées aux conseillers municipaux.

-Veritas est intervenu à la cantine scolaire et à l'église.

Pour faire suite à leurs recommandations:

-à la cantine une fenêtre a été changée et un panneau sortie de secours est en place. Les fenêtres de toits existantes seront changées dans le mois à venir.

-à l'église un panneau sortie de secours doit aussi être matérialisé et un électricien devra vérifier des prises apparement « sans terre ».

-Une réunion du C.C.A.S. aura lieu le 31 janvier.

-Suite au dernier conseil municipal, un courrier a été adressé au locataire de l'étang qui a procédé à un nettoyage en profondeur de l'environnement de l'étang.

-Monsieur BIANCHINI a ressoudé les différentes parties de la structure de la tente communale.

Information :

Le conseil municipal de FONTAINE CHAALIS révisé son P.L.U. et la commune de BOREST devra se prononcer lors de la prochaine réunion de conseil municipal. En annexe au présent compte rendu la délibération de la commune de FONTAINE CHAALIS portant révision du P.L.U. Le Maire de BOREST assistera aux différentes réunions.

REUNION DU 13 MARS 2023

Délibération pour des travaux électriques avec le syndicat d'énergie de l'Oise

Monsieur le maire explique que suite à la nouvelle délimitation cadastrale réorganisant en deux la parcelle D649 en D803 et D802 au 18 et 18 bis rue du Pont de Corne, les administrés propriétaires du D803 souhaitent obtenir l'électricité sur leur parcelle.

Le SE60 demande à ce que le conseil municipal délibère sur ce projet en autorisant uniquement les travaux.

Le coût total des travaux restera à la charge entière de l'administré.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux sont favorables à la majorité pour ces travaux avec trois abstentions de messieurs Carpentier, Longuet et Duchesne.

Bilan financier sur l'éclairage public et les bâtiments publics

Le secrétariat a dressé un premier bilan financier sur les 14 points de livraisons de la commune- en annexe de ce compte rendu.

Il manque le compteur de la cantine pour les années 2021 et 2022.

Malgré cela avec le passage en LED des 84 lampadaires et l'extinction de l'éclairage public la nuit le bilan montre une économie importante passant de 12 613.12 euros tous sites confondus en 2020 contre 6060.38 euros en 2022.

Ceci est parfaitement conforme à l'amortissement de l'investissement fait du passage filamentaire en LED sur chacun des 84 points lumineux.

Situation sur la vidéoprotection

Monsieur Eric Carpentier réalise une présentation sur le système de vidéoprotection actuel et le système futur qui est envisagé.

Système actuel, ce qu'il faut retenir :

-10 caméras fixes mises en place par la société rémoise S.C.E.E.

-2 types de caméras : caméra de contexte et caméra lecture de plaque

-Système d'exploitation Windows 7 et d'enregistrement Genetec OMNICAST 3.5

-Windows 7 ne se met plus à jour et l'ordinateur devra être changé et le coût de maintenance est élevé.

Le conseil municipal lors de dernières séances a exprimé le souhait d'implanter une nouvelle caméra au niveau du multisports.

Monsieur Carpentier a sollicité deux entreprises SCEE et DACHE afin d'obtenir des devis pour cette nouvelle caméra PTZ mais aussi pour changer de fournisseur pour le contrat de maintenance.

Chacune des entreprises présente des offres différentes et le conseil municipal sera amené à finaliser rapidement ce choix.

Syndicat d'eau de Montlognon : statuts, travaux et informations diverses

La Communauté de Communes du Pays de Valois (C.C.P.V.) a repris la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2023 pour les communes de Baron et de Versigny (dont Droizelles) qui sont dans le périmètre de cette intercommunalité.

Le syndicat d'eau de Montlognon (S.I.A.E.P.) qui regroupe ces communes ainsi que celles des villages de Borest, Fontaine Chaâlis et Montlognon est un syndicat supra-communautaire qui a toujours vocation à exister. Compte tenu de ce transfert de compétence pour Baron et Versigny, les statuts du syndicat d'eau doivent être modifiés et votés par chaque commune membre. Les communes doivent se prononcer sur le fait que la C.C.P.V. devient membre du syndicat d'eau de Montlognon avec deux représentants titulaires et un représentant délégué par commune. Après en avoir délibéré les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les nouveaux statuts du S.I.A.E.P. de Montlognon.

Lotissement du Grand-Saint-Père : situation

Une rencontre a eu lieu récemment avec le promoteur immobilier BDL, le Maire de Borest et Monsieur Bordereau, le Président du syndicat d'eau de Montlognon, le cabinet d'études EVIA pour ce projet.

Il a été indiqué que des fouilles archéologiques allaient débuter au second trimestre puis dans le prolongement la commercialisation des lots mis en vente sur plans.

Pour alimenter ce futur lotissement en eau potable, la canalisation d'eau passera de 60 à 100 de diamètre au niveau de la bouche à incendie rue du Four / rue de la Ferme.

Un hydrant sera mis en place avec une éventuelle réserve d'eau sur la zone à lotir si débit et pression ne sont pas suffisants. Ce contrôle sera fait par le S.D.I.S.

Point travaux et subventions

-L'élagage de nos 58 arbres à différents endroits du village est terminé.

-Concernant le multisports l'engazonnement a été réalisé par les employés municipaux. Le nouveau filet a été reçu et sera installé prochainement.

-Le court de tennis a subi un ponçage sur toute sa surface et sera indisponible une dizaine de jours. Lorsque le temps sera plus clément les tracés seront refaits ainsi que la peinture.

-Pour la rénovation de la toiture de l'église partie sud, en plus du conseil départemental et du conseil régional, nous avons sollicité la D.R.A.C. qui n'a pu subventionner qu'à hauteur de 20% uniquement. La perte est estimée à 5000 euros.

-La demande de subvention pour le nouvel ordinateur pour le secrétariat est en cours d'instruction au conseil départemental.

-A la cantine, une fenêtre et les six velux ont été changés et le radiateur du bureau a été réparé.

-Côté école tous les systèmes des toilettes enfants ont été changés ainsi que l'évacuation vers les fosses septiques.

Cantine scolaire : appels de fonds de l'A.P.E.M. avant le vote du budget et subvention plan de soutien aux cantines scolaires et travaux

Madame de Warren-Desbois, Présidente de l'association A.P.E.M. en charge de la cantine a sollicité les communes de Borest, Fontaine Chaâlis, Montlognon et Mont L'Evêque afin d'obtenir une première participation des communes à hauteur de 3405 euros pour Borest. A l'unanimité les conseillers municipaux sont favorables à ce versement.

Monsieur Longuet remercie les membres bénévoles du bureau pour leur implication au sein de cette association. Celle-ci rencontre de nombreuses difficultés face à une hausse des coûts des salaires suite à la revalorisation du smic, des départs fréquents du personnel à qui la structure ne peut offrir que des temps partiels. Elle doit faire face également à la hausse du prix des repas livrés par son prestataire ou encore des coûts d'achats de matières premières.

La cantine borestoise restaure les enfants en trois temps commençant par les petits et moyens puis les CP/CE1 et enfin les plus grands. Au périscolaire une cinquantaine d'enfants sont accueillis, moins que l'année dernière.

Il est rappelé que coût du repas est de 3.20 euros auquel il faut ajouter les heures de garde, les parents, selon leurs revenus payent entre 5 et 8 euros. Certains aimeraient que les communes prennent à leur charge une participation communale du repas des enfants. Le Maire leur rappelle que ceci n'est pas à l'ordre du jour et que ce sujet ne peut être supporté par les finances publiques.

Une subvention peut être allouée aux cantines rurales, nous établirons un dossier de demande de subvention.

Ecole : compte-rendu du conseil d'école et délibération pour la subvention A.T.S.E.M.

Le conseil d'école a eu lieu le vendredi 10 mars dernier.

Madame Kaluzny, directrice de l'école de Brest a remercié la commune pour les travaux réalisés.

La fête des écoles sera le 3 juin à Brest avec pour thème « les arts ». Une réunion pour la préparation de la fête des écoles aura lieu le 23 mars à 20 heures pour les parents souhaitant aider pour cette nouvelle édition.

La principale du collège Albéric Magnard était présente pour présenter cet établissement. Les CM2 du R.P.I. ont pu le visiter en début d'année et des portes-ouvertes auront également lieu au mois de juin.

Le don de livres offerts par les maires aux élèves se fera non pas à la fête des écoles mais à la fin du mois de juin.

Informations et Questions diverses

-Un nettoyage des berges de la nonette a été réalisé par le syndicat d'eau de la Nonette et les riverains en sont contents.

-Exaspération de certains riverains face aux crottes de chiens dans leurs plates-bandes. Merci de vous munir de sacs à déjections canines offerts par la collectivité (en libre-service Place du Tisard – au niveau du Tennis – Place de la Liberté).

-La prise de la compétence assainissement au niveau de la C.C.S.S.O. se fera normalement en 2026. Une des compétences de l'intercommunalité pourrait également être le nettoyage en cas de dépôts sauvages sur l'une des communes membres.

LA VIE À BOREST

HALLOWEEN



« Un bonbon ou un SORT !?!? »

En ce lundi 31 octobre 2022, Monstres, Sorcières et autres créatures effrayantes ont déambulé dans les rues noires de BOREST.

Des bonbons par milliers !

La salle de l'école était décorée par les bénévoles du Comité des Fêtes, le buffet gargantuesque réalisé par les gobelins du village et l'ambiance assurée par nos petits aux pouvoirs maléfiques lors de la projection du film « Petit Vampire ».

Merci à Tous !

Laure PASCAL



Bravo Lyam pour la décoration de ta maison !

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Comme depuis plus de 100 ans, à l'occasion de la commémoration de la date de l'armistice du 11 Novembre 1918, des cérémonies mémorielles sont organisées par les communes de France à cette occasion.

L'ensemble des borestois étaient conviés par le maire à se réunir et rendez-vous leur fut donné place de la Mairie. Une fois tous réunis, le cortège fut constitué : en tête le drapeau, encadré par deux officiers, suivi du conseil municipal, des enfants, des institutrices du R.P.I. et des borestois, soit environ 70 personnes.

L'ensemble a marché jusqu'au monument aux morts, lieux de la mémoire locale.

Sous la conduite de Monsieur le maire, Bruno SICARD, la cérémonie a débuté par un dépôt de gerbe sur la tombe de Mlle ROUSSEL, notre bienfaitrice, puis au monument aux morts. La lecture du discours officiel fut ensuite faite rappelant le sacrifice des soldats pour la liberté.



Sous l'œil bienveillant des institutrices, les élèves ont lu un poème évoquant la guerre de 14-18, La Marseillaise fut entonnée par l'ensemble des participants, puis deux jeunes borestois ont énuméré un à un les noms des morts pour la France.

Un verre de l'amitié a été offert par la municipalité de Brest.



Nous remercions la directrice de l'école et les autres enseignants, pour cette participation. Il est important de transmettre aux générations futures le devoir de mémoire, pour ne pas oublier l'atrocité de la Grande Guerre.

Eric CARPENTIER

DINER DE L'AUTOMNE

Joli succès pour notre dîner de l'automne. Les nouveaux borestois ont été chaleureusement accueillis par les anciens borestois qui eux, ont sauté sur l'occasion afin de se retrouver pour déguster les plats amoureusement concoctés par les cuisinières et cuisiniers.

Un jeu avec comme sujet les endroits pittoresques de BOREST a permis de tester les connaissances de chacun des rues de notre village.

La bonne idée de prévoir une garderie nocturne a libéré les parents de leurs enfants et réciproquement, ces deux mondes se sont éclatés chacun de leur côté avec le plaisir de se retrouver.

Continuons d'organiser et de participer à ces dîners qui sont l'occasion de se connaître, de lier des amitiés, de bien manger et bien boire, de rire afin de faire de cette ambiance le ciment de BOREST.

Merci à toutes et tous pour votre convivialité et prévoyez déjà de revenir pour le prochain dîner de l'automne 2023.

Gérard FLEURY



TERRAIN MULTISPORTS

CA Y EST !

APRES UN COURT DE TENNIS, UN TERRAIN MULTISPORTS A BOREST !



C'est avec un immense plaisir que le maire et votre conseil municipal ont inauguré le samedi 10 décembre 2022 le terrain multisports de Borest, en présence de madame Nicole Collin conseillère départementale, et d'Alexis Patria notre voisin et ami maire de Fontaine.

Cet équipement qui permet d'y exercer nombre d'activités sportives, comme le foot, le basket, le handball, le volleyball, le badminton, mais aussi le tennis ballon et le hockey sur gazon concrétise un engagement de votre équipe municipale à mettre à disposition des ados, nombreux à Borest, mais aussi des petits et grands une structure de multi activités. Cet espace est le fruit d'un long travail préparé par Valérie et moi-même à destination du maire, puis présenté à l'aval de la commission des travaux et finalisé par votre conseil municipal.



Construit sur l'ancien terrain d'entraînement de tennis devenu vétuste et obsolète, ses dimensions totales d'environ 19m x 9m, le choix des matériaux permet d'assurer une longévité à cet équipement qui bénéficie d'une garantie de 20 ans sur la structure porteuse, de 8 ans sur le gazon synthétique traité anti UV et lesté avec du sable siliceux à quartz et enfin le profilé d'assise au pourtour du terrain est quant à lui garanti à vie. Des amortisseurs d'assemblage permettent d'atténuer fortement les bruits d'impact et de transmission pour assurer une longévité à l'ensemble des éléments de la structure.

Réalisé par l'entreprise Agorespace pour la fourniture et montage de l'infrastructure, et par Valois paysages pour les travaux préparatifs d'ingénierie, l'équipement a coûté près de 56 000€ dont 80% de subventions, soit seulement près de 11 000€ en reste à charge pour la commune.

Nous avons souhaité répondre aux attentes des jeunes, ce nouveau concept vise à renforcer l'attractivité de la Commune, la cohésion sociale et la convivialité dans un esprit sportif accessible à tous.

Cette cérémonie d'inauguration s'est clôturée avec le traditionnel verre de l'amitié, et une démonstration sportive de foot sous l'égide de notre animateur favori en tenue spécifique pour l'occasion.

Nous constatons qu'il y a du monde tous les jours, ce qui nous conforte que ce choix d'équipement était une attente des borestois, mais si celui-ci est à disposition de tous, il doit être respecté pour assurer sa pérennité et un entretien normal de ces installations.



PROFITEZ BIEN DE CET ESPACE LUDIQUE, NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS BIENTOT POUR DES ACTIVITES !

Eddy BORDEREAU

BOITE AUX LETTRES DU PÈRE NOEL



Comme chaque année, la boîte aux lettres du Père Noël a été installée près de l'école maternelle.

Le Père Noël a reçu une vingtaine de lettres accompagnées pour certaines de beaux dessins.

Il a répondu à chaque enfant avec un coloriage et une sucette au chocolat !

NOEL DE ENFANTS – 11 DECEMBRE 2022



A l'occasion de l'arbre de Noël du village, les enfants et quelques parents ont assisté au spectacle « La fée Tchoupatchoup est amoureuse » de la compagnie L'ours Mythomane.

Eh oui !... Il fallait que ça arrive un jour, Tchoupatchoup est amoureuse !, Tout devrait être simple pour une fée: un coup de baguette magique sur l'heureux élu, et hop !...La réciprocité de l'amour est réalisée! OUI MAIS...Tchoupatchoup n'utilise pas sa propre baguette magique car elle est en réparation... heureusement, elle est encore sous garantie. Elle a emprunté celle d'une copine. Le savoir-faire n'est pas le même, et cette baguette paraît bien capricieuse... Ne vaudrait-il pas mieux utiliser un philtre d'amour, ou mieux encore, la complicité des enfants ?.....



Dans un décor très coloré avec de nombreux trucages, les 2 acteurs nous ont fait vivre une aventure rythmée et joyeuse avec la participation des enfants.

Le Père Noël est ensuite venu rendre visite aux enfants avec dans sa hotte des cadeaux et des chocolats pour chacun.

Marché de Noël

De nouveau en cette année 2022, nous avons eu le bonheur d'avoir au sein de notre charmant village le marché de Noël deuxième édition.

Nos 17 exposants ont été bien courageux car la journée fut particulièrement froide en ce dimanche 11 décembre avec une température de -4 degrés au matin.

Mais la bonne humeur, la joie d'être ensemble et d'exposer ont aidé à combattre ce froid hivernal.

Les ventes ont été au rendez-vous avec des visiteurs conquis, venus plus nombreux que l'année précédente mais dont la promenade fut écourtée au vu du froid polaire.

Nous pouvions retrouver, de très belles idées de cadeaux comme des bijoux, des bougies, des jeux de société, des week-ends spa détente, des soins esthétiques, des cosmétiques, des stands pour enfants et nourrissons, des coffrets de bières...

Pour les plus gourmands, nous avons sur place un bon food truck de burgers, ainsi qu'un boucher proposant son incroyable saucisson au foie gras, mais également du véritable miel artisanal et des confiseries délicieuses de Noël...

Le stand de L'APEM était également présent (crêpes, vin chaud, chocolats, bières, vestes en jean personnalisées...)

Cette année nous avons eu la chance d'avoir en nouveauté des balades en poneys pour le plus grand bonheur des enfants ainsi que, comme l'année précédente, "le fantastique Père Noël" toujours prêt à faire de belles photographies de famille et à gâter tous les enfants sages bien sûr.

Grande exclusivité, un photographe professionnel et bénévole était aussi présent pour mémoriser ces instants magiques.

Merci encore Franck.

J'informe tous les enfants de Borest que nous avons déjà réservé la venue du Père Noël pour le prochain marché de Noël 2023 et qu'il a accepté de revenir avec plaisir dans notre beau village.

Qui se déroulera avec, on l'espère plus de degrés et toujours de belles nouveautés.

Merci pour votre présence en cet événement.

Céline Lacaze

LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL



Cette coupe du monde nous a fait vibrer, nous a réservé des épopées, des surprises, des émotions, du suspense, des retournements de situation, tout ce que l'on aime dans le sport.

Le beau parcours de l'équipe de France nous a permis d'organiser la retransmission sur grand écran des trois derniers matchs des bleus dont bien sûr la finale.

Lors de ces projections, un public mixte et international est venu nombreux (77 personnes pour la finale).

Vous avez assuré le succès de ces événements grâce à votre présence et aux consommations de crêpes, gâteaux, merguez, saucisses, bière, vin chaud, tout à 1 euro.

De nombreux supporters de nos villages voisins ont participé au beau succès de ces événements.

Le concours de pronostics a lui aussi remporté un franc succès avec 34 participants.

Les 3 premiers : w1ll1@m, JULleBG , gigiballond'or seront récompensés lors de la fête du village le dernier week-end de juin.

Continuez de participer à nos différentes manifestations, ce qui nous encouragera à nous aussi de continuer à organiser des événements nous permettant à vous comme à nous de dynamiser et de faire vivre notre si beau village dans une ambiance conviviale.

On vous fait confiance, faites-nous confiance.

Gérard FLEURY

LE CCAS

Elle s'appelait Elisabeth....

Il était une fois une dame pieuse et courageuse qui vivait à Borest et qui s'appelait Elisabeth Roussel. Sa famille était propriétaire d'une vaste demeure.

Au début de la Première Guerre Mondiale en septembre 1914, la vie de notre village fut bouleversée et ses 280 âmes virent se succéder en l'espace de quelques jours des troupes britanniques, françaises et allemandes. Borest (et les villages voisins) fut le centre d'une intense bataille et subit des dégâts et de la violence. La maison Roussel fut réquisitionnée par les allemands et, seule, la jeune Elisabeth affronta les angoisses de l'occupation, abritant en secret des soldats français blessés, effaçant toutes traces du passage de l'armée britannique qu'elle hébergea que peu de temps avant et procurant du pain pour les villageois en pénurie d'aliments.

Comme de nombreuses femmes de sa génération - sans doute pour cause cette terrible guerre et la surmortalité des hommes - Elisabeth ne s'est jamais mariée. A sa mort en 1970, généreuse et bienfaitrice jusqu'à la fin de ses jours, elle a fait un don pour les Borestois âgés et nécessiteux.

Je vous raconte cette belle histoire d'Elisabeth Roussel (et très brièvement à mon très grand regret !) car son don généreux a permis ce Noël dernier - comme tous les Noël - au CCAS de Borest d'offrir un colis festif à nos aîné.e.s du village !

Une cinquantaine de bénéficiaires en décembre ont reçu la livraison par des membres du CCAS apportant un coffret de délices (terrines, vin, mijoté de volaille, truffes, cannelé, champagne...).

Cette action de Noël (et d'autres actions également) est entièrement réalisée grâce à la générosité et magnanimité d'Elisabeth Roussel. Sa tombe se trouve au cimetière de Borest, entretenue à perpétuité par la commune en reconnaissance de sa bienfaisance. Le fait que l'on donne son nom à une rue de Borest en témoigne ...



Je remercie Corinne Pinet pour son partage. Elle révélera plus de la vie d'Elisabeth Roussel dans une future Gazette de Borest !

Alison FOSTER

TAILLE DE PRINTEMPS



Dans le cadre de l'entretien des espaces, vous avez pu constater que les tilleuls et les prunus, arrivés à terme avaient été élagués pour les premiers et mis en forme pour les seconds.

44 tilleuls élagués pour mieux renaitre, cette opération était rendue nécessaire pour redonner vigueur et forme à ces arbres qui sont là depuis plusieurs décennies et qui pour certains d'entre nous qui le cueillait à floraison, profitaient de bonnes tisanes apaisantes

Mais au fait connaissons nous l'histoire et l'origine des tilleuls que l'on retrouve dans de nombreuses communes de France ?

Le nom de la place du tisart pourrait faire penser au nom de cet arbre, mais que nenni ! le mot tisart en verrerie est le trou dans un four servant à introduire le combustible. Dès lors on peut se poser la question de la proximité de la rue du four.....si les anciens pouvaient nous renseigner sur la présence éventuelle d'un four à Borest et à proximité de cette place..... un article futur pour qui voudra bien s'y pencher !

Mais revenons à nos tilleuls

Présent sur terre depuis 55 millions d'années, ce genre faisait partie de la flore éocène, et le tilleul ne se rencontre pas dans les pays au sud de la Méditerranée il préfère les zones tempérées !

En Europe, trois espèces poussent spontanément : cordata – platyphyllos – x europaea, mais c'est l'espèce cordata le plus commun dans nos contrées.

Le mot tilleul définit une couleur jaune-vert très pâle, en référence à la couleur de la bractée.

De nombreuses localités françaises et des noms de famille portent son nom dérivé : Tillay – Tille – Tilleux – Tilly – Delteil – Duteil – Chantilly...

– Basswood est dérivé de bastwood, bast étant l'écorce interne utilisée pour fabriquer des cordages ; ce nom est utilisé pour les espèces d'Amérique du Nord.

– Linden est le nom anglophone utilisé en Amérique et Lime tree en Angleterre. Le nom de lime n'a rien à voir avec les agrumes qui portent le même nom.

Caractéristiques

Leur particularité principale est de produire des fleurs odorantes utilisées en tisanes pour leur vertu apaisante.

– Leur croissance est de moyenne à rapide mais parfois lente selon l'espèce. Longévité de 200 ans jusqu'à 400 selon l'espèce ; on parle en Bavière d'un tilleul âgé de 1 000 ans mais c'est rarissime.

– Ces grands arbres de 15 à 30 m peuvent atteindre 40 m pour certaines espèces

Considéré comme un arbre relativement récent dans l'échelle de l'évolution, les fleurs sont hermaphrodites. Elles sont protandres – organe mâle mature avant l'organe femelle ce qui favorise la fécondation croisée. Maturité sexuelle vers l'âge de 10 à 15 ans. La floraison est courte mais abondante et surtout très odorante.

Anecdotes

– À la frontière est de la Pologne, *Tilia cordata* est l'espèce dominante de la forêt primaire de Bialowieza. Classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, c'est la dernière forêt primaire d'Europe qui abrite bisons, ours, loups, lynx et chevaux sauvages – les tarpans. Forêt où l'on peut découvrir aussi de très vieux chênes.

– En grec, le tilleul est appelé Philyra en hommage à la mère de Chiron.

Le roi des dieux, Cronos était marié à Rhéa; un jour, il la trompa avec la nymphe des mers, Philyra. Surpris par Rhéa, Cronos s'enfuit sous la forme d'un étalon à longue crinière, Philyra quant à elle s'enfuit aussi et plus tard donna naissance à Chiron qui avait l'apparence d'un centaure, mi-cheval et mi-divin. De honte, Philyra demanda à être transformée en tilleul. Les dieux l'exaucèrent et c'est sous cette forme d'arbre qu'elle éleva Chiron.

Autrefois, le tilleul donnait lieu à des pratiques superstitieuses et des rituels.

– Arbre populaire en Allemagne, les germains rendaient la justice sous la protection du *Tilia platyphyllos*. Dans les villages était aménagée une piste de danse sous ses branches.

Symboles

- Symbole d'amitié et de tendresse. Ces références proviennent probablement de sa feuille en forme de cœur. Cet arbre est dédié à la déesse Vénus.
- Certaines régions nordiques l'associent à Frigga, déesse de l'amour éternel et de la fécondité.
- Dans l'astrologie celtique, il est l'emblème de la douceur et de la flexibilité.
- Symbole de fidélité pour les Français et les Suisses qui les ont largement plantés pour célébrer leurs batailles.
- Parfois nommé 'arbre de la justice', il peut être un symbole de liberté. En France, en 1792, il fit partie des arbres qui incarnaient la révolution française et fut planté dans chaque village.

– Chansons et poèmes lui sont dédiés.(Rimbaud, Colette ...)



Utilisations

– Le tilleul est une essence secondaire et n'est pas employé en foresterie car peu résistant à l'humidité.

–Médicinales:

Depuis l'Antiquité on connaît les bienfaits des tisanes de tilleul. Au XVI^e siècle, en France, le médecin du roi préconisait des décoctions de bois. Au XVII^e siècle, une ordonnance royale en fit planter le long des routes françaises afin de fournir en fleurs les hôpitaux.

Au XIX^e siècle, on le plantait à côté des riches demeures.

L'espèce *cordata* est la plus prisée en médecine et particulièrement en phytothérapie, ainsi que l'espèce *platyphyllos*; certains préfèrent utiliser le bourgeon de l'espèce *tomentosa* considéré plus sédatif mais ses fleurs ne sont pas adaptées aux tisanes.

En France, la capitale du tilleul se trouve dans la Drôme provençale à Buis-les-Baronnies. La production a commencé début du XIX^e siècle suite à l'abandon de la sériciculture et de la production de la garance. On y produisait de 75 à 90% du tilleul français mais à l'heure actuelle, cette région subit une forte concurrence de la Chine et des pays de l'Est et tente de se convertir en tilleul 'Bio'. Le troisième samedi de juillet a lieu le 'marché du tilleul'. Une confrérie des 'Chevaliers du Tilleul' a vu le jour en juillet 1986.



La cueillette des fleurs et de leurs bractées ne se déroule que sur deux ou trois jours durant l'été. Les bractées, les fleurs et les feuilles en infusion ont des vertus apaisantes mais pas seulement et sont utilisées pour : indigestion – rhumes – migraines – états d'excitation et troubles nerveux – fièvres – sommeil...

Autrefois, on utilisait les fleurs pour confectionner un sirop relaxant.

– Bois blanc ou brun pâle présentant parfois des veines rougeâtres en séchant, tendre et très homogène, à grain très fin; facile à travailler, il ne se fend pas.

- En Egypte, on fabriquait des masques de sarcophage avec son bois.
- Le bois de tilleul est le plus adapté pour réaliser les icônes orthodoxes.
- Les figures de proue des vaisseaux étaient souvent sculptées dans son bois.
- Ébénisterie : fabrication en placage pour les meubles de qualité.

Le bois de *Tilia x europaea* était connu pour la fabrication de montants d'échelles.

- Cordages, paniers, nattes et sandales avec les fibres de l'écorce ainsi qu'avec les rejets.
- Ce bois qui ne se déforme pas est apprécié des sculpteurs et des luthiers qui l'utilisent pour fabriquer les touches de piano et les corps des guitares électriques particulièrement avec les espèces *americana*, *glabra* et l'hybride *europaea*.
- Charbon de bois pour le dessin et pour ses propriétés filtrantes; autrefois utilisé comme poudre à canon.

Pendant la seconde guerre mondiale, on tamisait les feuilles séchées pour obtenir une farine nutritive que l'on ajoutait à des céréales.

Arbres d'alignement ou en isolé. Bonsaï.

Arbres plantés au XVI^e siècle en France sous l'impulsion de Sully comme arbres de jardins publics et de rues.

Regarderez vous nos tilleuls du village de la même façon lorsque vous prendrez un moment sur la place du tizard ?!

Eddy BORDEREAU



NETTOYAGE DE LA FORET

Si l'on n'a pas vu d'animaux ni ramassé de champignons, les ordures elles, étaient au rendez-vous, la saison des déchets dans la forêt, c'est toute l'année. D'ailleurs, l'association « les copinces du valois » sévit tous les jours de l'année dans le but de protéger et préserver notre environnement, on peut les rejoindre quand on veut, ils seront ravis (coordonnées ci-dessous). Merci à eux d'avoir assuré notre sécurité aux abords de la route départementale.

De nombreux Borestois ont participé à cette opération «HAUTS-DE-FRANCE propres» équipés de gants et de gilets oranges fluo gracieusement fournis par la région HAUTS-DE-FRANCE .

Malgré la pluie le froid et le vent, on ne décourage pas un Borestois décidé à préserver son environnement, nous avons rendu à nos rues et à la forêt leurs lettres de noblesse.

De nos jours, comment peut-on être aussi irrespectueux de notre planète et de ses habitants ? Le respect commence à nos portes, des mégots, des paquets de cigarettes vides, des papiers de bonbons jonchent nos rues.

Pour ne pas nettoyer, il suffit de ne pas salir.

Pour fêter cette chasse au trésor, nos 3 villages (Borest, Fontaine-Chaâlis et Montlognon) se sont chaleureusement retrouvés à FONTAINE –CHAÂLIS autour d'un barbecue et de plats préparés par les ramasseuses et ramasseurs.

Les 3 villages terminent à égalité parfaite quant au poids de déchets ramassés.

A l'année prochaine avec l'espoir de ne rien ramasser.



LES COPINCES DU VALOIS

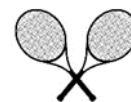
facebook.com/lescopincesduvalois/

lescopincesduvalois@gmail.com

Gérard FLEURY

INFORMATIONS LOCALES

« Le terrain de tennis se refait une beauté ! »



Vous l'avez peut être remarqué en passant, après 35 ans de bons et loyaux services, le terrain de tennis est en cours de rénovation. Cela se fait en deux étapes :

- Une première étape en mars qui consiste à poncer le tennis : élimination des faux rebonds et égalisation du terrain en ponçant de 0,5 à 1 cm sur toute la surface.
- Une deuxième étape aux beaux jours (mai) avec peinture et remplacement des joints, peinture du mur côté terrain, mise en place d'un nouveau filet.

Si vous souhaitez vous inscrire, écrivez-nous par mail tennisborest@gmail.com

Guillaume DUCHESNE

Église Saint Martin ouverte et accueillante

L'église Saint Martin de Borest, votre église, est ouverte à tous chaque premier samedi du mois, de 10h à midi.



Si vous désirez visiter le plus beau monument de notre village, brûler un cierge, faire une prière ou participer à cette permanence d'ouverture vous serez bienvenu(e).

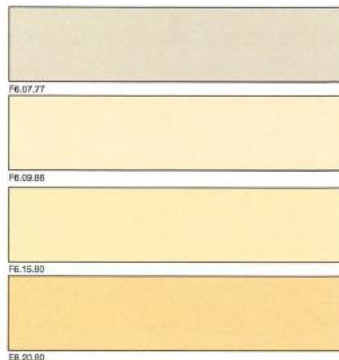
Cette opération d'ouverture concerne également les 19 autres églises et chapelles de la paroisse Saint-Rieul. La grande majorité d'entre elles ouvrent leurs portes le premier samedi du mois, de 10h à midi.

Visite guidée gratuite de notre église sur rendez-vous (Rens. : Corinne Pinet - copinet@wanadoo.fr - 06 62 57 41 23)

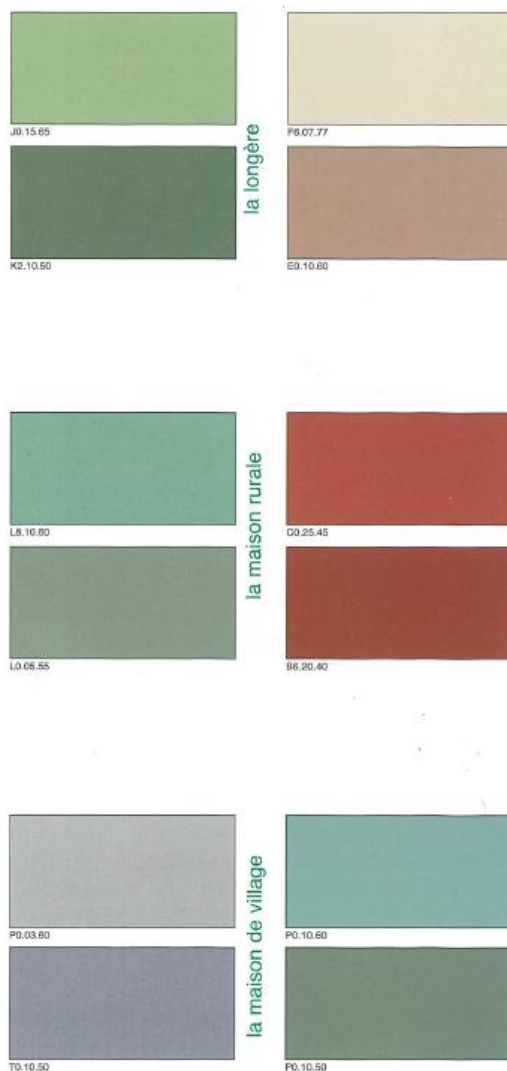
Corinne PINET

Couleurs définies pour vos travaux dans la commune de Borest

Façades



Volets et Portes



Portails, Ferronneries et Menuiseries



Pour les modifications extérieures visibles du domaine public, une demande de travaux doit être effectuée au préalable en mairie.



Informations de la part du syndicat d'eau potable de MONTLOGNON

Suite à la pose des 5 compteurs de sectorisations sur le secteur du SIAEP de Montlognon nous avons reçu une première analyse brute de SUEZ, la Société SOGETI en charge du "Diagnostic du réseau" a pu nous interpréter des données positives.

Nous avons des fuites sur notre réseau entre le réservoir de Montlognon et le réservoir de la Bultée puis de ce même réservoir à Borest. (Ce qui correspondrait à la quasi-totalité de notre perte d'eau).

Afin d'affiner les recherches sur ces deux secteurs, nous allons procéder à une « NUIT DE SECTO » avec une coupure du réseau d'eau potable de minuit à 5h00 du matin dans la nuit du 16 au 17 mars afin d'identifier les fuites d'eau entre Borest et Montlognon. Elles peuvent représenter environ 80% des nos pertes d'eau sur le réseau.

"LA NUIT DE SECTO" consiste à poser un capteur sur le compteur de sectorisation du Réservoir de Montlognon qui va enregistrer les données toutes les 30 seconde à 1 minute et fermer des vannes sélectionner en amont par SOGETI dans les communes de Montlognon, Fontaine-Chalis et Borest pour élaborer un circuit de fermeture et d'ouverture et connaître quels tronçons est fuyard.

Suite à cette "NUIT DE SECTO", nous allons procéder à des recherches de fuite par corrélation acoustique afin de savoir au mètre près où se trouve la fuite afin d'entreprendre les réparations et d'avoir un meilleur rendement.

Votre compteur d'eau sera relevé
DANS LA COMMUNE
à partir du **7 avril**
jusqu'au 12 avril
2023.

Stéphane MANCEAUX 06 77 26 45 04
- SUEZ -

MERCI DE BIEN VOULOIR LAISSER LE LIBRE ACCÈS DE VOTRE COMPTEUR

PROPRIÉTAIRES DE CHIENS
Vos animaux peuvent surprendre le releveur ; merci d'y penser lors de son passage et de prendre toutes les précautions utiles.

SUEZ

La gestion des animaux sauvages et domestiques

Le Code général des collectivités territoriales et le Code rural font du maire le maillon central en matière de gestion des animaux sauvages et domestiques. Aussi, cet article vise à rappeler la réglementation applicable dans les principaux cas de figure rencontrés par les maires sur le terrain.

I. Les animaux en état de divagation

1) La divagation des chiens et des chats

a) Mesures générales

Selon l'article L. 211-23 du code rural et de la pêche maritime (CRPM), est considéré comme étant en état de divagation :

- tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui ;
- tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Un maire est habilité à un double titre pour mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux : au titre de son pouvoir de police générale qu'il détient en vertu de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui l'habilite à intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, et au titre des pouvoirs de police spéciale que lui attribue le Code rural.

En effet, aux termes de l'article L. 211-22 de ce dernier, « les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés aux articles L. 211-25 et L. 211-26.

Les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers peuvent saisir ou faire saisir par un agent de la force publique, dans les propriétés dont ils ont l'usage, les chiens et les chats que leurs

maîtres laissent divaguer. Les animaux saisis sont conduits à la fourrière ».

Le maire est donc tenu d'intervenir pour mettre un terme à l'errance ou la divagation des chiens et des chats sur le territoire de sa commune. A ce titre, il doit en premier lieu, avant toute autre mesure, désigner par arrêté un lieu de dépôt pour les animaux (article L. 211-24 du CRPM). La plupart des mesures que peut mettre en œuvre la commune reposent sur l'existence préalable de ce lieu. Son absence est le premier fondement pour engager la responsabilité de la commune. Il s'agit du premier point vérifié par l'instance judiciaire en cas de situation de divagation litigieuse afin de répartir les charges et responsabilités. Ce même, les compagnies d'assurance entreprendront le même raisonnement afin d'assurer une prise en charge d'éventuels frais.

La commune peut mettre en place une fourrière communale sur son territoire ou disposer du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette dernière. Lorsqu'il exerce cette compétence en lieu et place d'une commune, c'est l'établissement public de coopération intercommunale qui sera chargé de disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des animaux, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé. Cette fourrière peut être mutualisée avec un autre établissement public de coopération intercommunale ou avec un syndicat mixte fermé. Enfin, la commune ou l'EPCI peut confier le service public de la fourrière à des fondations ou associations de protection des animaux disposant d'un refuge, sous forme de délégation de service public.

En dehors des heures et des jours ouverts de la fourrière ou de la structure qui a été désignée comme lieu de dépôt, le maire doit prendre toutes dispositions de nature à permettre une prise en charge rapide de tout animal errant ou en état de divagation qui serait trouvé accidenté ainsi que de tout animal qui serait trouvé errant ou en état de divagation. À cette fin, il peut passer des conventions avec des cabinets vétérinaires pour assurer la prise en charge de ces animaux ainsi que rechercher et contacter leur propriétaire lorsque l'animal est identifié (article R. 211-11 du CRPM).

L'article R211-12 du CRPM précise que « Le maire informe la population, par un affichage permanent en mairie, ainsi que par tous autres moyens utiles, des modalités selon lesquelles les animaux mentionnés aux articles L. 211-21 et L. 211-22, trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune, sont pris en charge.

Doivent être notamment portés à la connaissance du public :

1. Les coordonnées des services compétents pour la capture et la prise en charge de ces animaux, ainsi que les conditions dans lesquelles il peut être fait appel à ces services ;
2. L'adresse, le numéro de téléphone, les jours et les heures d'ouverture de la fourrière et du lieu de dépôt mentionné à l'article L. 211-21 ;

Parcours pédagogique et exposition photos sur la biodiversité
en forêt d'Ermenonville avec le concours de Borest

**JOURNÉE INTERNATIONALE
DES FORÊTS**

Faune de l'oise

Moments d'intimité au fil des saisons

Exposition photographique
et parcours pédagogique

**Du
21 mars
au
25 juin
2023**

Par
L'Office national des forêts
et
Florent Pervillé
Photographe professionnel

Sur une boucle de 2,5 km, venez découvrir la faune
de l'Oise en grand format et un parcours pédagogique
sur la forêt d'Ermenonville. Tous publics. Accès libre.

Lieu-dit
Baraque-Chaalis
à Ermenonville

Projet soutenu par le département de l'Oise, le groupe Sanef,
l'Office national des forêts et les communes de Borest,
Pontarmé, Fontaine Chaalis, Mont l'Evêque, Montlognon, Ermenonville

sanef
service aux usagers de la forêt

Office National des Forêts

oise
le département

**AGIR
FORÊT**








L'Ecopont d'Ermenonville

Un ouvrage exceptionnel pour relier les forêts d'Ermenonville et de Chantilly

Débutés en octobre 2021, à quelques kilomètres au nord du Parc Astérix sur l'A1, un nouvel ouvrage est en train d'être finalisé. Son objectif : rétablir la continuité écologique entre ces deux forêts, afin d'assurer le maintien des populations et de la biodiversité locale. Entièrement financé par Sanef, le montant de l'opération s'élève à 7,2 M€. Après la réalisation des aménagements paysagers, l'ouvrage devrait être prêt pour le courant de cet été.



Les caractéristiques de l'Ecopont :

- 30 m de large & 52 m de long.
- Aménagé avec des plantations, blocs de grés, andains, barrières anti-deux-roues et des écrans latéraux en bois de 2,50 m de hauteur limitant les pollutions lumineuses et sonores de l'autoroute pour les animaux. Au total, ce sont autour de 500 m² de panneaux en bois qui ont été installés.
- Ouvrage béton soutenu par 3 appuis (accotements et un appui central), comptant chacun 8 pieux (soit 24 au total) d'1 m de diamètre et de 30 m de profondeur. Il se compose de 48 poutres acheminées sur site. D'autres éléments de la structure ont été préfabriqués à proximité du Parc Astérix, afin de limiter le transport et l'empreinte carbone du projet.



Quel type d'espèces sont attendues sur l'Ecopont ?

Cerf élaphe, Chevreuil, Sanglier, Martre des pins, Micromammifères, Reptiles (Lézard agile), Insectes, etc.



Réalisé un tel chantier au-dessus de l'A1 : un exploit au quotidien !

La construction d'un ouvrage au-dessus de l'axe le plus fréquenté d'Europe n'est pas une mince affaire. Impossible de fermer l'autoroute dans les deux sens en même temps, ni même de réduire le nombre de voies.

Pour limiter l'impact sur la circulation, Sanef a conservé les 3 voies de circulation, en supprimant cependant les bandes d'urgence et en réduisant la vitesse à 90km/h.

Le fruit d'un long travail avec les partenaires locaux

Des concertations avec les acteurs du territoire comme l'Office National des Forêts (ONF), le Conservatoire national botanique de Bailleul, la fédération de chasseurs de l'Oise, mais aussi les représentants du Parc naturel régional, ont permis d'aboutir à ce beau projet. Et le travail autour de l'Ecopont ne s'arrêtera pas après sa construction : le groupe Sanef mettra en place un plan de gestion, sur dix ans, pour voir ce qui fonctionne, ce qu'il faut adapter... Avec l'ONF, un suivi de la flore sera réalisé. Il entretiendra les plantations, évacuera les espèces invasives, et effectuera un rapport annuel pour identifier les espèces éventuellement en souffrance, l'emplacement des espèces invasives. Le conservatoire botanique surveillera de son côté les espèces protégées, en les localisant sur des plans. Quatre caméras infrarouges seront installées sur l'Ecopont, pour faire un bilan annuel de la faune qui empruntera l'ouvrage. Un travail en collaboration avec la fédération de chasseurs également. Une réunion de travail annuelle sera animée par Sanef afin d'échanger sur les rapports d'activité de l'année écoulée et mettre en place les éventuelles mesures correctives.

Ces partenaires, ainsi que la préfecture, le Parc naturel régional, les communes, ont par ailleurs signé une charte d'engagement en novembre 2022, afin de montrer le soutien au projet, mais aussi la volonté de suivre son efficacité dans le temps long.

Un ouvrage réservé **UNIQUEMENT** aux animaux

Cet Ecopont, pour être efficace, ne peut être emprunté par les humains ou par tout type de véhicules motorisés ou non. En effet, les animaux pour se sentir en sécurité ne peuvent ressentir la présence de l'homme.

Cette interdiction est bien indiquée de chaque côté de l'ouvrage, via une signalisation spécifique et des barrières physiques à surtout ne pas franchir.

Sanef et l'ensemble des acteurs de ce beau projet comptent sur vous !

Plus d'informations et photos sur le site Sanef : www.groupe.sanef.com/fr/grands-chantiers/ecopont-ermenonville



Crédit photos @drone Press pour Sanef

L'ÉVOLUTION DE LA VIE DU RÉSEAU

Depuis 2019 et la finalisation de la construction du second Réseau d'Initiative Publique de l'Oise, le SMOTHD accompagne ses adhérents dans l'évolution de la vie du réseau FTH et leurs démarches de renforcement, d'enfouissement et d'extension hors zones AMI (zones réservées aux opérateurs privés).

LE SMOTHD DEPUIS 2014

-  300.000 PRISES CONSTRUITES
-  140 CHANTIERS DE RENFORCEMENTS
-  50 EXTENSIONS DE RÉSEAU
-  200 OPÉRATIONS D'ENFOUISSEMENT

CONTACT

contact-smothd@oise.fr
03 44 06 64 00

1 rue Cambry - CS 80941 60024
BEAUVAIS cedex



LA PRISE FIBRE EN 4 ÉTAPES



SYNDICAT
MIXTE OISE
TRÈS HAUT
DÉBIT

GUIDE
PRATIQUE



INFRASTRUCTURE PROCÉDURE ÉLIGIBILITÉ



Vous souhaitez obtenir une prise FTH* et connaître la procédure à suivre ? Le SMOTHD vous guide pas à pas dans cette démarche pour nous faire part de votre demande.

* FTH : Fiber to the Home (La fibre jusqu'au domicile)

L'INFRASTRUCTURE TELECOM

Si aucune infrastructure en état n'existe entre le boîtier télécom situé en domaine public et l'immeuble, et qu'un raccordement aérien n'est pas envisageable, il revient au propriétaire de la créer.

Les travaux devront respecter les règles de construction des réseaux télécoms, comme précisé ci dessous :



En savoir plus sur :

oise-thd.fr/chez-moi/foire-aux-questions

LA DEMANDE DE RACCORDEMENT

Le SMOTHD a mis en ligne une application pour faciliter le recensement des nouvelles prises fibre des communes du département de l'Oise.

Saisir ma demande sur :
oisethd-nouvelleprise.fr



LA VALIDATION

A ce stade de la procédure, la demande de prise fibre fait l'objet d'une étude d'ingénierie. La prise devient alors éligible en moins de 5 mois en moyenne dont 1 mois de délai incompressible de commercialisation.

Le SMOTHD est engagé dans une démarche pour réduire rapidement les délais d'ouverture.



Suivre l'évolution du réseau THD sur :
oise-thd.fr

L'ÉLIGIBILITÉ

Votre adresse est dorénavant éligible aux offres fibre optique.

Nous vous invitons à vous rapprocher d'un opérateur pour souscrire à un abonnement fibre optique et ainsi déclencher un RDV avec un technicien qui effectuera votre raccordement final.

A VOS AGENDAS

Prochaines dates 2023 à retenir :

Surveillez vos boîtes aux lettres pour les informations plus précises pour chaque date

Pâques : lundi 10 avril à 10 heures dans le préau de l'école

Loto borestois : dimanche 14 mai après-midi

Fête des écoles à Brest – samedi 3 juin après midi

Fête du village : samedi 24 et dimanche 25 juin — weekend sportif !

Brocante : dimanche 3 septembre

ETAT CIVIL

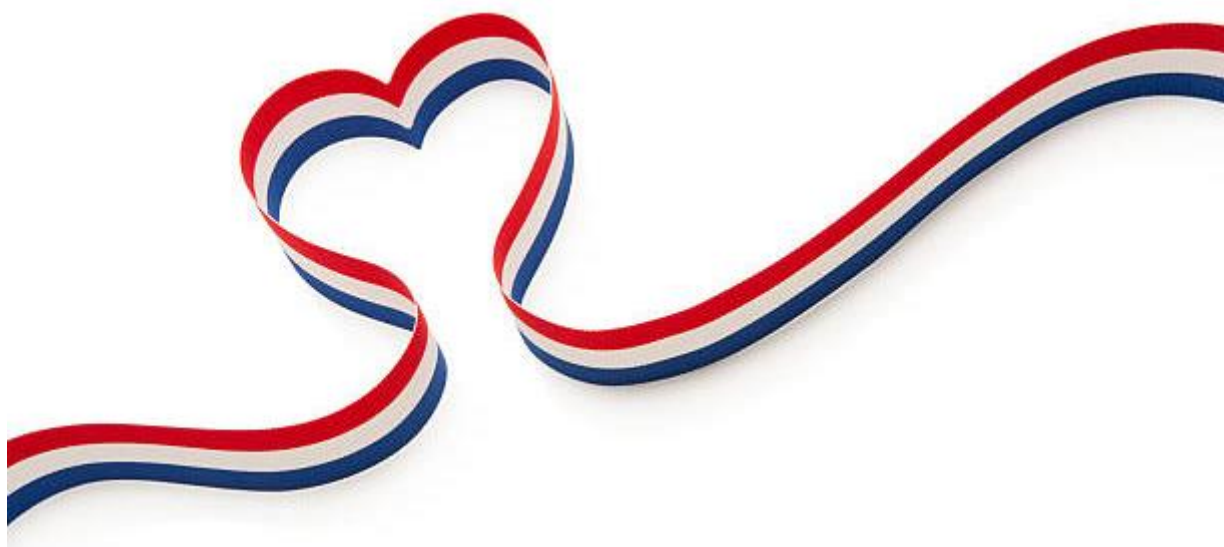
Mariage civil :

Entre Nathalie HERBAUX et Robin OAKLEY le 21 février 2023

Naissances :

Léo JESUS le 27 février 2023

Constance LONGUET le 18 mars 2023



CONSERVATOIRE MUNICIPAL
DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SENLIS

Concert de printemps

ORCHESTRE À CORDES
ORCHESTRE JUNIOR
**ORCHESTRE
D'HARMONIE**

sous la direction de
Thierry Grimont et
Sébastien Pautet

SAMEDI 08 AVRIL
20H00

**MANÈGE
ORDÈNER
SENLIS**

GRATUIT

RÉSERVATION OBLIGATOIRE
03 44 60 95 09
conservatoire@ville-senlis.fr

Intermarché

Ville de
Senlis
www.ville-senlis.fr



Ils ont participé à ce numéro et nous les remercions vivement :

Eddy Bordereau,
Eric Carpentier,
Sylvie Coimbra,
Valérie Didier,
Guillaume Duchesne,
Gérard Fleury,
Alison Foster,
Céline Lacaze,
Corinne Pinet,
Laure Pascal,
Cécile Saquet,
Bruno Sicard.



Informations de la mairie de BOREST

Secrétaire de Mairie : Didier CORNET,

Assistante de secrétariat : Laure PASCAL,

Permanences le mardi et jeudi de 17 à 19 heures

mairiedeborest@wanadoo.fr



03 44 54 20 82

www.borest.fr

P.L.U. consultable sur le site internet de la commune ou bien sur place en mairie